SÉCURITE ROUTIÈRE

À LA DÉCOUVERTE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DIMANCHE 6 SEPT. 2015

RDV 8h, place Général de Gaulle à DIGNE-LES-BAINS

Accueil, animations, ateliers sécurité routière...



























----- FORMULAIRE D'INSCRIPTION -----

AUTORISATION PARENTALE (uniquement pour les mineurs – de 18 ans) Je soussigné(e),	
TÉLÉPHONE :participer au Rallye Moto Sécu	, autorise mon fils – ma fille au titre de père – mère – tuteur, à rité organisé le 6 septembre 2015.
SIGNATURE:	
ENGAGEMENT	
	reconnais avoir pris connaissance du règlement urité organisé le 6 septembre 2015.
Par la présente inscription, je	m'engage à le respecter.
SIGNATURES:	
PILOTE :	PASSAGER:
MONTANT DE L'INSC	RIPTION:

Les sommes sont à régler par chèque établi à l'ordre de : **Association Prévention Routière 04**

ainsi qu'à une pochette souvenir.

La somme de 7 € est demandée en solo, 10 € en duo, qui vous donne droit à la participation au rallye, café d'accueil,

Inscriptions (obligatoirement accompagnées du montant de la participation) à envoyer avant le 31 août 2015 à :

Association Prévention Routière 04 Rallye Moto Sécurité routière Immeuble la Ginestre - Le Grand Pont 04 000 Digne-les-Bains

----- REGLEMENT POUR LA PARTICIPATION À LA JOURNÉE -----

ARTICLE I - Définition

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière des Alpes de Haute Provence, la Préfecture, la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Départemental, l'Agence Départementale du Tourisme, L'Association Prévention Routière, la Gendarmerie, la Police organisent une journée moto et sécurité intitulée "rallye moto sécurité routière "A la découverte des Alpes de Haute Provence".

Ce rallye est avant tout une balade touristique, excluant toute idée de vitesse ou de compétition.

Cette journée se veut allier convivialité et découverte du département en empruntant un parcours sur route libre, ouverte à la circulation et non gardée, le respect strict du code de la route étant la règle.

ARTICLE II - Organisation

Cette manifestation motocycliste se déroulera le **6 septembre 2015** à compter de 8H au départ de la place du Général de Gaulle à DIGNE LES BAINS. Elle est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE III - Véhicules admis - concurrents

La balade est ouverte aux conducteurs âgés de plus de 16 ans titulaires d'un permis de conduire valide moto et scooters à 2 ou 3 roues >=à 125 cm3 ou 11 Kw (les quads ne sont pas acceptés) Le véhicule sera assuré et immatriculé, même en WW et conforme aux exigences du Code de la Route. Le transport d'un(e) passager(e) est admis, même conseillé. Durant la journée, les concurrents doivent se soumettre aux prescriptions du Code de la Route, ainsi qu'à celles des arrêtés préfectoraux et municipaux du département et des communes traversées. Tout concurrent qui ne tient pas compte de la réglementation sera immédiatement exclu.

ARTICLE IV - Programme et inscription

La journée sera décomposée en divers ateliers et animations au départ et à l'arrivée, ainsi qu'un parcours comprenant une épreuve de régularité.

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 31 août 2015

Le programme de la journée du dimanche 6 septembre est établi ainsi que suit :

- À partir de 08 h : Café d'accueil à DIGNE LES BAINS (04) place du Général de Gaulle, remise des road book et du dossier participant
- 09 heures : départ du 1er participant, 9h 30 dernier départ
- 16 heures : heure limite de pointage retour
- 16 heures 30 : remise des récompenses

<u>ARTICLE V - Engagements - Inscriptions</u>

Une participation de 7 € seuls, 10 € pour deux sera demandée à chaque participant. Le règlement est à établir à l'ordre de l'Association Prévention Routière 04. Les demandes d'engagement, accompagnées de leur règlement, sont à adresser à l'adresse suivante :

Association Prévention Routière 04 Rallye Moto Sécurité Routière Immeuble La Ginestre - Le Grand Pont 04000 Digne-les-bains

Dès la publication du présent règlement et jusqu'au 31 août 2015, 18 h dernier délai, les pilotes peuvent déposer ou envoyer leur demande d'engagement à l'adresse ci dessus. Si pour des raisons techniques ou administratives un concurrent ne pouvait prendre le départ de cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée. En cas de force majeure ou de sécurité, et notamment en cas de météorologie très défavorable, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les épreuves du rallye sans qu'aucune réclamation puisse être produite par les concurrents. Dans cette hypothèse, il ne sera pas procédé au remboursement des droits d'inscription. En cas d'annulation du rallye,

les participants seront informés, et inscrits automatiquement sur un rallye de substitution qui sera organisé ultérieurement.

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. Tout participant qui s'inscrit au rallye accepte cette disposition.

ARTICLE VI - Documents de Route

Au moment du départ les pilotes reçoivent une carte de l'itinéraire à effectuer et un questionnaire à renseigner.

*La non présentation de la feuille de route, ou sa falsification, entraîne le déclassement du candidat.

ARTICLE VII - Déroulement de l'épreuve

- Le rallye se déroule sur route ouverte, sans chronométrage ni vitesse imposée, dans le strict respect du code de la route. Des contrôles pourront être opérés par les forces de l'ordre le long du parcours.
- Les concurrents doivent suivre l'itinéraire indiqué sur la carte qui leur est remise au départ.

ARTICLE VIII - Classements

1. Pour le rallye

Le classement des candidats sera opéré à partir :

- Des résultats du quizz
- De la distance parcourue au cours de la journée, qui devra être la plus proche possible de la distance théorique
- Du temps réalisé sur l'épreuve de régularité qui devra être le plus proche possible du temps théorique gardé secret.

2. Pour l'épreuve de lenteur

Un classement indépendant sera effectué pour les participants ayant pris part au circuit "lenteur"

Des trophées et autres récompenses seront attribués aux vainqueurs en fonction de leur classement.

------ PENSEZ À FAIRE LE PLEIN AVANT LE DÉPART -----

BONNE ROUTE ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE!